## CERTIFICAT MEDICAL

Conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, et notamment à l'article 6, un certificat médical ou sa copie certifiée conforme, doit être présenté (ou envoyé avec le bulletin) à l'inscription pour les participants non licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Ce certificat doit être daté de moins d'un an le jour de la course.

Par conséquent, toute inscription d'un participant sera refusée par l'organisation, si elle n'est pas accompagnée du certificat médical (ou de sa copie certifié conforme) autorisant la pratique de la course à pied en compétition.

Et n'avoir pas constaté à la date de ce jour de contre indication à la pratique de la course à pied en

. .

Né(e) le:

compétition.

22/08/AZ

Signature et cachet du médecin

Dr NGUVEN Colomb 75 1 98557 3 Cabinet Médical de Paris Eco 9 Rue du Château Landon 75010 PARIS Tél.: 01 58 20 50 60 / 715 060

## INFORMATIONS PRATIQUES

Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous auprès du centre médico-sportif de Vaires sur Marne au 01.64.26.10.32 pour une consultation médicale gratuite (valable uniquement pour les enfants de -18 ans) dispensée par des médecins agréés en médecine du sport.

Les inscriptions se font :

- par Internet sur <a href="http://www.klikego.fr">http://www.klikego.fr</a>
- par **courrier** en joignant tous les documents et le paiement, à Franck LARROQUE, 11 rue du Bois de la Fontaine, 77360 Vaires sur Marne (chèque libellé à l'ordre de l'USVEC) **jusqu'au 07 octobre 2017**
- inscription de dernière minute, à l'espace Monjaret, 13 Bd Constant Mélet, 77360 Vaires sur Marne, le samedi 07 octobre 2017 de 11h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00, ou le dimanche 08 octobre 2017 jusqu'à 30 mn avant le départ de la course (tarif majoré pour toute inscription de dernière minute à la course des 10 km)
- en rapportant tous les documents à l'école avant le vendredi 06 octobre 2017